



Secrétariat CITES

Maison internationale de l'environnement 15, Chemin des Anémones CH 1219 Châtelaine (Genève)

Suisse

Tél.: +41 (0) 22-917-81-39/40 Courriel: info@cites.org Web: www.cites.org



PNUE Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature

219 Huntingdon Road Cambridge CB3 0DL Royaume-Uni

Tél: +44 (0) 1223 277314

Courriel: species@unep-wcmc.org

Web: www.unep-wcmc.org

Copyright: 2014 Secrétariat CITES / Programme des Nations Unies pour l'environnement

La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) est un accord international entre gouvernements. Elle a pour objet de veiller à ce que le commerce international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne nuise pas à leur survie. Au moment où nous rédigeons la présente introduction (septembre 2013), 178 pays sont Parties à la CITES.

Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) est l'organisme spécialiste de l'évaluation de la biodiversité du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la première organisation intergouvernementale mondiale de l'environnement. Le Centre existe depuis plus de 30 ans et associe recherche scientifique et avis politiques pratiques.

La présente publication peut être reproduite à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale, à condition que la source soit mentionnée. L'utilisation des figures est soumise à autorisation des détenteurs du copyright d'origine. La reproduction destinée à la revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite du Secrétariat CITES. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'un exposé du but de la reproduction et de la quantité prévue, doivent être adressées au Secrétariat CITES Maison internationale de l'environnement, 15, Chemin des Anémones, CH 1219 Châtelaine (Genève), Suisse.

Les appellations géographiques employées dans cette publication n'impliquent de la part des compilateurs, le Secrétariat CITES ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites.

Citation:

PNUE-WCMC (Comps.) 2014. Liste des espèces CITES. Secrétariat CITES, Genève, Suisse et PNUE-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni. Téléchargé le [date].

Site web de la Liste CITES: http://checklist.cites.org

Secrétariat CITES, PNUE-WCMC et Commission européenne Appui financier:









Copyright des images de couverture: Iguane vert: FikMik; Corail bleu Troides aeacus: Tyler Fox; Plumage d'ara rouge: Eduardo Rivero; Ombre d'une grenouille: Patryk Kosmider; Heliopora coerulea: Jason S; Aloe ferox: Tish1; et Éléphants d'Asie: Ekkachai. Toutes les images de couverture sont utilisées sous licence de Shutterstock.com

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

Avec l'avènement de techniques d'information et de communication nouvelles et innovantes, les Partie à la CITES disposent d'outils et de ressources électroniques qui facilitent l'application de la Convention. L'édition 2013 de la *Liste des espèces CITES*, liée à une base de données est une de ces ressources qui offre différents moyens innovants d'utiliser l'information de nomenclature sur les espèces inscrites aux annexes CITES.

Avec cette nouvelle édition, l'usager peut, par exemple, télécharger des informations sur des espèces en différents formats de données compatibles avec des bases de données et autres ensembles de données. Il sera ainsi beaucoup plus facile de maintenir la cohérence entre les listes nationales et la nomenclature adoptée par la Conférence des Parties à la CITES. En outre, il est désormais possible de générer des listes sur mesure, où l'on peut rassembler l'information selon différents critères – pays, annexes ou taxons ou même un mélange de ces critères. La possibilité d'adapter les listes à des besoins particuliers rendra la ressource beaucoup plus souple et capable de répondre aux besoins d'une large gamme d'usagers. Autre avantage: comme la *Liste* en ligne sera régulièrement actualisée, les Parties auront toujours accès à l'information la récente.

La possibilité de nouer des partenariats avec d'autres organisations pour élaborer des projets répondant aux besoins des Parties est aussi très enthousiasmante. À cet égard, le Secrétariat CITES travaille avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC) à la conception d'un système dans lequel les données de la Liste des espèces CITES seront intégrées avec celles des listes d'autres accord multilatéraux sur l'environnement, en vue de promouvoir et faciliter l'harmonisation de la nomenclature.

Avec une *Liste* liée à une base de données, l'information est aussi plus accessible pour le public qui dispose de critères de recherche faciles à utiliser, notamment par pays ou annexe. En conséquence, la Liste peut maintenant jouer un double rôle, d'une part comme répertoire officiel de noms scientifiques contenus dans les références normalisées officielles reconnues dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16), *Nomenclature normalisée* et, d'autre part comme ressource pédagogique pour les étudiants et les enseignants.

Le Secrétariat CITES prévoit d'améliorer la *Liste des espèces CITES* en ajoutant plusieurs nouveaux services, avant la 17^e session de la Conférence des Parties, qui devrait avoir lieu en 2016. Ces services donneront aux organes de gestion CITES la possibilité d'actualiser leurs propres systèmes en ajoutant, au fur et à mesure, les amendements aux annexes CITES, ce qui réduira aussi le risque d'introduire des erreurs en copiant les noms des espèces. Il sera également possible de "tirer" les noms des espèces et des annexes dans lesquelles elles sont inscrites directement vers un permis ou certificat CITES électronique. Cette fonction aidera aussi à réduire les erreurs de transcription et facilitera le suivi et le traçage.

Cette *Liste* liée à une base de données a été élaborée par le PNUE-WCMC à partir des données figurant dans la base de données sur les espèces CITES, sous contrat du Secrétariat CITES. Je souhaite souligner l'excellent travail réalisé par le PNUE-WCMC et plus particulièrement le personnel responsable du travail méticuleux que cela suppose. Je remercie aussi, pour leur contribution, les membres du personnel du Secrétariat CITES qui n'ont pas seulement donné des avis à l'équipe de production du PNUE-WCMC mais aussi aidé à mettre à jour le texte et à préparer le résultat reçu pour publication finale.

La *Liste* a été revue par les spécialistes de la nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes CITES, Mme Ute Grimm et M. Noel McGough et le Secrétariat les remercie pour leurs efforts et leurs commentaires.

Enfin, la production et la publication de la *Liste* ont été possibles grâce au financement généreux fourni par l'Union européenne. Je souhaite, en conséquence, exprimer mes sincères remerciements à l'Union européenne non seulement pour avoir financé cette publication mais aussi pour l'appui permanent qu'elle apporte aux activités de la CITES.

La Liste des espèces CITES est largement utilisée et fort appréciée par les organes de gestion, les autorités scientifiques CITES, les agents des douanes et tous ceux qui participent à la mise en œuvre et à l'application de la CITES, ainsi que par les entités intergouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et nationales, le milieu universitaire, la presse, pour n'en citer que quelques-uns. Nous sommes convaincus que cette nouvelle édition électronique vous sera utile et nous serions heureux de recevoir vos commentaires et suggestions sur les moyens d'améliorer encore cette ressource.

John E. Scanlon Secrétaire général de la CITES

INTRODUCTION

La Conférence des Parties reconnaît la *Liste des espèces CITES* comme recueil officiel des noms scientifiques répertoriés dans les références standard officielles. La *Liste des espèces CITES* est désormais liée de façon dynamique à Species+, une base de données sur les espèces inscrites par les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) gérée par le PNUE-WCMC, ce qui, pour la première fois, permet de refléter, dans le présent document, les modifications de la taxonomie et des inscriptions, au fur et à mesure de l'actualisation. Les amendements à l'Annexe III de la CITES, apportés entre les sessions de la Conférence des Parties, seront également inclus. Il est donc important que les usagers de la Liste notent la date de téléchargement, car le produit changera avec le temps, suivant les modifications adoptées par les Parties.

Le site web de la Liste donne aussi la souplesse nécessaire pour créer des résultats sur mesure pour chaque groupe taxonomique supérieur, annexe et pays ou région, avec des "options avancées" supplémentaires pour inclure ou exclure des éléments tels que le nom des auteurs, les synonymes scientifiques et les noms vernaculaires. Si l'on applique des filtres, certaines des descriptions figurant cidessous ne seront peut-être pas applicables. Ainsi, si l'on a exclu les synonymes scientifiques, les entrées de synonymes n'apparaîtront pas dans les résultats.

Structure

La Liste des espèces CITES comprend deux tomes: le Répertoire des espèces CITES (le présent document) et les Annales des inscriptions à la CITES. L'usager peut choisir de télécharger des résultats 'sur mesure' du Répertoire des espèces CITES, mais la publication complète est une liste, en ordre alphabétique, de tous les taxons animaux et végétaux inscrits aux annexes CITES. Les seules exceptions sont les orchidées de l'Annexe II. Celles-ci ne figurent dans ce tome que si elles sont incluses dans la CITES Orchid Checklist en quatre volumes publiée par les Royal Botanic Gardens de Kew, ou dans la Checklist for Bulbophyllum and allied taxa (Sieder, Rainer & Kiehn, 2007). Pour les espèces d'orchidées qui ne sont pas couvertes pas ces références, le Répertoire des espèces CITES inclut le nom du genre auquel elles appartiennent, par exemple Aa spp., mais pas les espèces individuelles au sein de chacun des genres.

Il y a trois types d'entrées dans le Répertoire des espèces CITES:

- 1) le nom scientifique, qui est l'entrée principale contenant toutes les informations;
- 2) le nom commun (en français, anglais et espagnol), qui renvoie à l'entrée principale; et
- 3) le synonyme scientifique, qui renvoie également à l'entrée principale.

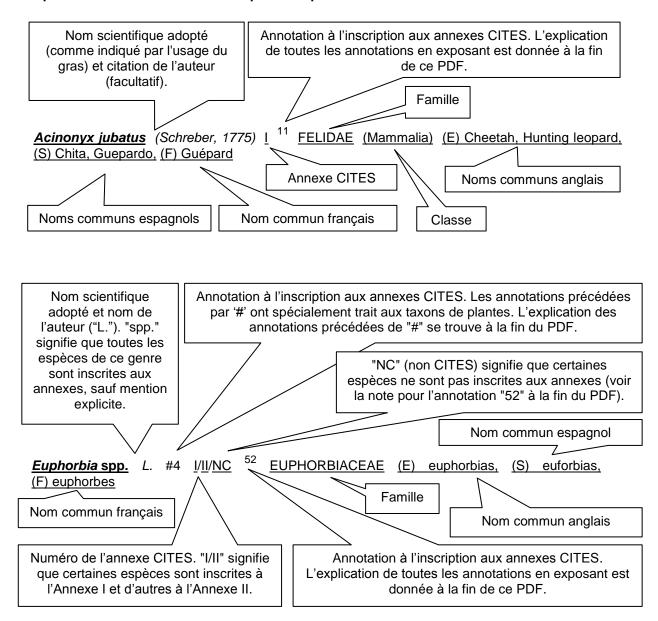
1 Les noms scientifiques

Cette entrée constitue l'entrée principale où sont enregistrées toutes les informations disponibles sur chaque taxon.

Les noms taxonomiques adoptés officiellement par la Conférence des Parties [voir la liste des références de nomenclature normalisée dans la <u>résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP16)</u>] apparaissent en gras dans la *Liste*, p.ex. *Acinonyx jubatus* (guépard). La plupart des taxons tombent dans cette catégorie. Néanmoins, une référence de nomenclature normalisée n'a pas toujours été adoptée pour chaque espèce d'un taxon supérieur. Dans ce cas, c'est une référence déterminée par le PNUE-WCMC qui a été utilisée. Les noms des taxons concernés ne sont pas en gras, p.ex. *Tridacna maxima* (ou n'importe quelle espèce de Tridacnidae).

Les taxons supérieurs ne sont inclus que lorsque l'inscription à une annexe est faite à ce niveau ou si le taxon supérieur dérive son inscription d'un autre taxon supérieur. Ainsi, un genre appartenant à Scleractinia spp. sera inclus pour que le lecteur sache clairement que toutes les espèces du genre sont inscrites (p.ex. *Acropora* spp.). En revanche, si l'inscription aux annexes se limite au niveau de l'espèce, comme c'est le cas pour *Dugong dugon*, le genre, la famille ou l'ordre n'apparaissent pas (p.ex. *Dugon*, Dugongidae et Sirenia n'apparaissent pas).

Exemples d'entrées de noms scientifiques et explication



Légende

I	inscrit à l'Annexe I
II	inscrit à l'Annexe II
III	inscrit à l'Annexe III
NC	Non CITES
spp.	toutes les espèces d'un taxon supérieur
var.	Variété
Annotations en exposant 1 à 74.	Voir l'explication des <i>Annotations</i> <u>non</u> précédées de "#" à la fin de ce PDF
#1-#14 (flore seulement)	voir Explication des annotations précédées de # à la fin de ce PDF

2 Les noms communs

Quand ils sont connus, les noms communs en anglais (E), en espagnol (S) et en français (F) sont donnés. Le nom commun est suivi du nom scientifique sous lequel sont consignées toutes les données.

En raison de la structure syntaxique de l'anglais, où l'adjectif vient avant le nom, et du fait qu'une seule entrée a été créée par nom commun, un nom composé dans cette langue tel que "golden eagle" (l'aigle royal) se trouvera uniquement sous "Eagle, Golden" et non sous "Golden Eagle". Ce problème ne se pose pas avec les noms communs en français et en espagnol, puisque ces langues commencent de toute façon par le substantif.

Exemples d'entrées de noms communs et explication

- 1) Colibri d'Abeillé (F): Abeillia abeillei
 - = consultez "Abeillia abeillei" pour accéder à la fiche complète de "colibri d'Abeillé".
- 2) perruches (F): PSITTACIFORMES (Aves)
 - = consultez "PSITTACIFORMES" pour accéder à la fiche complète de "perruches".
- 3) <u>orchids, slipper (E)</u>: *Paphiopedilum* spp. / *Phragmipedium* spp.
 - = consultez "Paphiopedilum spp." et "Phragmipedium spp." pour accéder à la fiche complète de "slipper orchids", car le nom commun anglais est le même pour les deux genres.

3 Les synonymes

Un synonyme est suivi du signe "=" et du nom scientifique sous lequel sont consignées toutes les données.

Exemple and explication

Loxodonta cyclotis = Loxodonta africana

<u>Explication:</u> Loxodonta cyclotis est un synonyme de Loxodonta africana. Consultez "Loxodonta africana" pour accéder à la fiche complète.

Note: Le même nom d'espèce peut apparaître comme synonyme et comme nom accepté lorsqu'il a été donné par différents auteurs à des espèces différentes. Ainsi le *Répertoire des espèces CITES* contient les entrées consécutives suivantes:

Porites solida = Porites astreoides

Porites solida II PORITIDAE (Anthozoa)

Lorsqu'on sélectionne "Nom de l'auteur" dans les *Options avancées*, les noms des auteurs apparaissent sur l'écran et dans les téléchargements, précisant ces entrées comme suit:

Porites solida Verrill, 1868 = Porites astreoides Lamarck, 1816

Porites solida (Forskål, 1775) II PORITIDAE (Anthozoa)

En d'autres termes, la Conférence des Parties à la CITES a adopté *Porites astreoides*, nommé par Lamarck en 1816, et *Porites solida*, nommé par Forskål en 1775, comme noms scientifiques de deux espèces inscrites aux annexes CITES. En outre, il est reconnu que l'espèce nommée *Porites solida* par Verrill en 1868 est la même que celle qui est connue de la CITES sous le nom de *Porites astreoides*.